



## Pour ou contre

-----  
Par gugus

Bonjour ,  
je dois cocher les cases d'un formulaire pour envoi au syndic.  
Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question .  
'En cas de non-renouvellement du cabinet "  
cochez : POUR / CONTRE ou ABSTENTION.  
Si je veux voter contre le renouvellement du syndic ,quelle case dois je cocher ?

Il me semble que la formulation "en cas de non renouvellement du cabinet " implique une double négation négative .En d'autres termes ,la question demande ma position en cas de non -renouvellement ,ce qui peut être déroutant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce n'est pas une question...  
Quel est le texte complet de la résolution ?

-----  
Par gugus

Question N°8 : En cas de non-renouvellement du cabinet .Art25-001 (92:1 000)  
Pour/ contre ou abstention.

-----  
Par yapasdequoi

Recopiez la résolution n°7.  
Parce que la n°8 toute seule ne veut rien dire.

-----  
Par Heniri

Hello !

Même réaction que Yapadequoi. Gurus l'AG sera amenée à se prononcer sur une certaine résolution\* seulement "en ças de non-renouvellement du cabinet". Cela signifie que cette résolution ne sera pas mise au vote que si le cabinet en question est renouvelé (probablement à l'occasion d'une résolution à voter précédemment.

\* nous on ne connait cette résolution car vous ne l'avez pas reproduite...

A+

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Je comprends qu'il s'agit de la décision de nommer le syndic et que la convocation contient un premier projet de résolution sur le renouvellement du syndic en place et une seconde sur l'élection d'un autre candidat pour le cas où la candidature du syndic en place est rejetée.

C'est classique quoique juridiquement contestable. Mais en copropriété les vieilles traditions ont la vie dure même lorsqu'elles violent les dispositions d'ordre public. Le syndic mis en concurrence ne peut se prévaloir d'une priorité par

rapport aux autres. Il ne peut y avoir qu'une seule question inscrite à l'ordre du jour intitulée désignation du syndic.

-----  
Par yapasdequoi

N'empêche que la résolution n°8 est incomplète, il manque la formulation de la décision : On ne sait pas "pour" ou "contre" quoi on vote, même si on peut approximativement le deviner.

-----  
Par gugus

Sur la convocation à l'A.G /

8 - Désignation du Syndic - Cabinet XXX.

L'Assemblée générale après en avoir délibérée désigne en qualité de syndic la Société Cabinet XXX.

-----  
Par gugus

Sur la convocation à l'A.G /

8 - Désignation du Syndic - Cabinet XXX.

L'Assemblée générale après en avoir délibérée désigne en qualité de syndic la Société Cabinet XXX.

-----  
Par yapasdequoi

C'est quand même dommage de ne pas recopier l'ensemble du texte de la résolution !

Un coup un morceau.. puis un autre morceau ...

et bientôt encore un autre morceau ?

SVP recopiez TOUTE la résolution en une seule fois qu'on comprenne la question et qu'on puisse vous répondre.